

DÉPÊCHE DU 13/02/2020

Aides-soignants: Agnès Buzyn annonce des mesures pour renforcer l'attractivité du métier dont la suppression du concours

Mots-clés : #établissements de santé #médico-social #ministères #hôpital #clinique #Espic #paramédicaux #formation #ministère-santé #ressources humaines #fonction publique #rémunération

NANTERRE, 13 février 2020 (APMnews) - La ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, a annoncé une série de mesures pour renforcer l'attractivité du métier d'aide-soignant, notamment la suppression du concours d'entrée en institut de formation des aides-soignants (Ifas) dès septembre 2020 et la création d'un fonds de prévention, à l'occasion d'un déplacement jeudi à l'Ifas de Nanterre.

Les mesures annoncées jeudi sont issues des recommandations sur les missions et compétences des aides-soignants et sur leur formation formulées par un groupe de travail qui a rassemblé pendant plusieurs mois des représentants des aides-soignants, des acteurs de la formation, des organisations syndicales et des employeurs.

"D'abord, pour renforcer l'attractivité, nous voulons envoyer un signal en ouvrant le plus largement possible l'accès à la formation initiale", a annoncé la ministre, dans son discours dont APMnews a eu copie.

Le nombre de candidatures aux concours d'entrée des Ifas a baissé de 25% entre 2012 et 2017 et le concours actuel "ne permet pas de valoriser de façon satisfaisante certaines compétences humaines absolument essentielles pour l'exercice du métier d'aide-soignant", a-t-elle souligné.

S'inspirant de ce qui a été fait pour les instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi), qui ont reçu un afflux de candidatures à la suite de la suppression du concours et à l'articulation avec Parcours sup, Agnès Buzyn souhaite donc supprimer le concours d'entrée en Ifas dès septembre 2020.

Cette suppression, qui doit "élargir l'appel des vocations", faisait partie des préconisations de la mission pilotée par l'ancienne ministre du travail, Myriam El Khomri, remis à Agnès Buzyn le 29 octobre 2019 (cf [dépêche du 29/10/2019 à 19:05](#)). Myriam El Khomri a accompagné jeudi la ministre lors de son déplacement à l'Ifas de Nanterre.

"Le concours sera remplacé par un système d'examen de dossiers qui permettra d'identifier des compétences clés pour ce métier, et, pour ceux qui auront été sélectionnés, cet examen sera complété par un entretien, pour confirmer l'inscription et s'assurer de la pertinence de cette orientation" afin de limiter les désistements en cours de formation.

En 2021, une réflexion sera menée avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour travailler sur la visibilité de ces formations en articulation avec la plateforme Parcours sup.

La ministre a tenu à rassurer sur le maintien du niveau d'exigence pour l'entrée en formation, tout en observant que le nouveau dispositif devrait permettre de "diversifier les parcours et favoriser les compétences et les projets plutôt que les connaissances".

Les Ifas seront accompagnés dans le changement et un "mécanisme transitoire" sera mis en place pour les personnes préparant en ce moment le concours. "Nous travaillons [...] en étroite collaboration avec Régions de France pour accompagner cette transition", a observé la ministre.

Pour diversifier les voies d'accès, l'Etat et les régions devront travailler ensemble "notamment sur l'apprentissage et la valorisation des acquis de l'expérience".

Une refonte de la formation initiale

Fin avril, Agnès Buzyn présentera en détail le nouveau référentiel des missions, des activités et des blocs de compétences de la profession d'aide-soignant, sur lequel une réflexion est en cours afin de "sortir d'une vision du métier d'aide-soignant réduite à l'exécution d'une série d'actes, voire de tâches".

Le groupe de travail a mis en valeur trois missions jugées "absolument centrales" par Agnès Buzyn:

- accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale et dans le respect de son projet de vie
- collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Des sujets restent "à approfondir avec tout le monde autour de la table", notamment les représentants des infirmiers, a indiqué la ministre.

Ce travail conduira à une refonte du contenu de la formation initiale, qui passera de 10 à 12 mois, "avec une répartition égale entre la formation pratique et théorique".

Agnès Buzyn a évoqué "de nouveaux enseignements" autour du repérage des fragilités, des "nouveaux" actes réalisables par les aides-soignants, de la démarche qualité, de la gestion des risques pour les patients mais aussi pour les aides-soignants eux-mêmes, et du raisonnement clinique en équipe pluriprofessionnelle.

Des enseignements nouveaux devront également être dispensés autour des outils de communication, de la domotique et de tout ce qui doit faciliter la pratique professionnelle future.

La ministre prévoit de présenter le nouveau référentiel de formation "d'ici à la mi-mai, pour une mise en oeuvre en septembre".

Elle entend aussi permettre rapidement aux aides-soignants d'enseigner en Ifas pour partager leur savoir et leur expérience.

Sur le coût de la formation pour les personnes en reconversion professionnelle, elle a indiqué qu'un travail était en cours avec le ministère du travail.

Une nouvelle formation continue pour les aides-soignants auprès des personnes âgées

Pour compléter la nouvelle prime "grand âge" des aides-soignants de la fonction publique hospitalière (cf [dépêche du 31/01/2020 à 12:54](#) et [dépêche du 06/02/2020 à 18:37](#)), la ministre a par ailleurs annoncé la mise en place d'une nouvelle formation certifiante de 105 heures accessible aux aides-soignants travaillant auprès des personnes âgées, dont le contenu a été élaboré par le groupe de travail et sera

présenté début mars,.

'Les premières formations 'accompagnement du grand-âge en équipe' pourront débuter d'ici la fin de l'année" et cette "formation socle sera complétée d'un module complémentaire facultatif, d'une semaine, centré sur les troubles cognitifs les plus lourds", a-t-elle expliqué en précisant que "l'ensemble correspon[d] aux exigences actuelles de la formation ASG" (assistants de soins en gérontologie).

Agnès Buzyn a souligné que ces formations visent "à renforcer les compétences, à développer la culture du grand âge et de la bienveillance et à consolider une pratique professionnelle, en permettant à chacun de participer à des formations collectives et de rompre ainsi une forme d'isolement professionnel".

Elle appelle les établissements "à envoyer les professionnels en formation, en concevant des plans de formation bien plus ambitieux".

"Le versement de la prime est un acquis, il ne sera pas conditionné à la réalisation de la formation", a-t-elle tenu à souligner.

Elle a confirmé que les bénéficiaires de la prime ASG "basculeront" vers la prime "grand âge", plus avantageuse, et "seront réputés avoir effectué la formation sur le grand âge".

La ministre entend par ailleurs "faciliter les passerelles" en fluidifiant fluidifier les parcours des aides-soignants notamment vers les métiers d'auxiliaires de puériculture, d'assistant de régulation médicale ou ceux de l'accompagnement éducatif et social.

Elle prévoit de réduire la durée du cursus infirmier qui est aujourd'hui de 3 ans pour les aides-soignants ayant déjà exercé plusieurs années, par la révision des dispenses de formation et de stage. Elle souhaite aussi que les conditions de reclassement des aides-soignants devenant infirmiers par le canal de la promotion professionnelle soient améliorées.

Création d'un fonds de prévention doté de 40 millions d'euros

Pour prévenir la sinistralité du métier d'aide-soignant, un fonds national de prévention sera créé et doté de 40 millions d'euros. Il sera dévolu "au financement d'actions très concrètes de prévention dans la fonction publique hospitalière", a indiqué la ministre.

"Les structures du secteur privé connaîtront également une hausse substantielle des aides dédiées à la prévention", a-t-elle assuré.

En cas de conclusion d'un accord de branche prévoyant des actions de réduction de la pénibilité, des investissements pourront être cofinancés par la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la sécurité sociale.

Alléger le temps de travail en fin de carrière

Pour les fins de carrières, la ministre a annoncé la mise en place de "mécanismes spécifiques" à l'hôpital "pour faciliter les reconversions et alléger de manière supplémentaire le temps de travail lorsque c'est nécessaire".

Cela passera par "un nouvel outil d'aménagement du temps de travail et de reconversion [...] avec un temps partiel de fin de carrière financé par le Fonds pour l'emploi hospitalier" (FEH).

"L'objectif, c'est de permettre aux aides-soignants et aux agents des services hospitaliers qualifiés d'opter pour un mi-temps payé à 75% sur leurs deux dernières années de carrière et de continuer à cotiser pour leur retraite à 100%", a expliqué la ministre.

Enfin, elle a rappelé son engagement "pour la création d'un grade de débouché en catégorie B pour les aides-soignants en fin de carrière".

La conférence sur les métiers du grand âge pas avant cet été

Dans son discours, Agnès Buzyn a confirmé que le projet de loi grand âge et autonomie sera présenté "à l'été".

La conférence nationale des métiers du grand âge rassemblant toutes les parties prenantes concernées et attendue d'abord pour la fin 2019 puis pour le début d'année (cf [dépêche du 10/01/2020 à 12:40](#)), sera "ensuite organisée dans la foulée de la présentation du projet de loi", a-t-elle annoncé.

"Cette conférence nationale assurera la mise en oeuvre des initiatives qui ne relèvent pas de l'Etat mais qui nécessitent la mobilisation de toutes les parties prenantes, les collectivités, les partenaires sociaux et les fédérations".

cb/ab/APMnews

[CB2Q5NCQN]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2020 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=347305&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowKqMeyGSnzsMjOh40UsUOfjRI7xfmnZUY39S3M4-ZqeX0mJ7rO-s50mqmJ6OcojrGtKBk94TActJzT7eH2I6BVaOidRhsS2MBbu4GU5jay5yR0Eqb3URREZo24MGqD0W6RC_1Ut0Z4BNlJKGeI60rvrWT05MKIIFM__qNE8jJYu4mgx3pkoI3WC1YlpINIsrGyRZ4uxc4tF5rbGoANuk4Jo.